

Et si le Conseil de l'Europe intervenait dans le débat institutionnel alsacien : une lettre ouverte d'Émilie Vonfelt

Madame la Présidente,

Le 17 janvier 2007, la France ratifiait la Charte européenne de l'autonomie locale. L'article 5 de cette Charte, relatif à la protection des limites territoriales des collectivités locales, stipule que « pour toute modification des limites territoriales locales, les collectivités locales concernées doivent être consultées préalablement, éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet. »

En France, la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales, et modifiant le calendrier électoral, a été promulguée le 16 janvier 2015. Elle a procédé au redécoupage des régions françaises en en diminuant le nombre, passant ainsi de 22 à 13 régions métropolitaines. L'Alsace a ainsi été fusionnée avec la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

Plusieurs associations et partis politiques alsaciens et mosellans, ainsi que l'ancien Ministre Daniel Hoeffel et le juriste Robert Hertzog, ont introduit une requête devant le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, afin de demander la suspension de la loi du 16 janvier 2015 en arguant celle-ci violait manifestement l'article 5 de la Charte précitée. En effet, les collectivités locales n'ont jamais été consultées. De plus, de nombreuses manifestations ont eu lieu afin de protester contre cette réforme. Des pétitions ont également été signées, dont une qui a recensé plus de 117 000 signatures. Le 27 octobre 2015, le Conseil d'État concluait au rejet de la requête.

Ayant fait l'objet d'une saisine, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux concluait le 22 mars 2016 à la violation par la France de l'article 5 de ladite Charte. Le Congrès n'ayant pas de pouvoir de sanction, seule une recommandation avait été adressée à la France : celle de « revoir le processus de consultation des représentants directs des collectivités locales et régionales ».

La France a ainsi délibérément violé cette Charte, méprisant un traité international. Quel signal a-t-elle donné au peuple français et à l'Europe tout entière ? Si aucune sanction n'a été prononcée à son égard, notre pays se doit de réparer ce qui a été illégalement fait. La France doit respecter ses régions, ses identités diverses, ses cultures multiples. C'est ce à quoi elle s'était engagée en ratifiant cette Charte.

La France doit reconnaître qu'elle a mal fait. Car il en va du respect des droits constituant le socle européen de l'autonomie locale. Car il en va du respect de ses engagements. Car il en va du respect de l'Europe.

L'Alsace est, au même titre que la Bretagne ou la Corse, une région identitaire de France. Elle n'a pas à en rougir. Elle doit en être fière. Car ce sont ses régions et ses cultures qui font la richesse de la France. Plus encore que les autres territoires français, l'histoire a marqué l'Alsace. Le peuple alsacien a changé quatre fois de nationalité. L'Alsace a souffert, mais l'Alsace s'est toujours relevée.

Aujourd'hui encore, l'Alsace a été attaquée. Notre région a été rayée d'un simple coup de crayon de la carte administrative française. Les Alsaciens sont en colère et sont plus de 83 % à souhaiter que l'Alsace retrouve un statut de collectivité territoriale, mécontents de ce mariage forcé, de cette négation de leur identité.

Aujourd'hui, je vous serais reconnaissante d'apporter officiellement votre soutien au projet de Collectivité territoriale d'Alsace porté par les Présidents des départements du Haut-Rhin, Madame Klinkert et du Bas-Rhin M. Bierry, ainsi que par une très forte majorité d'Alsaciens. Ce projet vise à redonner une existence politique à l'Alsace.

Par votre soutien, vous contribuerez à réaffirmer l'autorité de l'Europe et son rôle de veiller au respect des traités européens, ainsi que l'importance pour les États signataires de respecter leurs engagements.

Vous trouverez en pièces jointes, le sondage réalisé auprès des Alsaciens confirmant leur souhait de retour à une collectivité d'Alsace ainsi que le document relatif au projet de Collectivité territoriale d'Alsace.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Émilie Vonfelt

Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de vision identitaire

Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de vision identitaire, de combat d'arrière-garde parfois malsain, de relents nauséabonds, de repli alsacien et j'en passe (1)

Par Pierre Klein, président d'ICA - **Que l'on se pose donc la question** de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme ces cultures, il faut bien le reconnaître, ne réservent que peu de place aux cultures « autres », des « autres », ces derniers voient leur identité se décomposer.

Si l'on est indifférent à cet état de fait qui donc veut que non seulement la culture « nationale » ne reconnaît pas véritablement les cultures dites régionales, sans quoi elle se préoccuperait de leur vie et de leur transmission, alors on comprend que l'on peut consentir à la disparition de la collectivité territoriale alsacienne.

Si l'on accepte le principe qui veut que la collectivité régionale n'a aucun ou que très peu de pouvoirs et de moyens non seulement pour pallier les déficits de la culture « nationale », mais surtout pour mettre en œuvre une véritable stratégie identitaire alsacienne à travers une socialisation alsacienne, alors on peut dire comme certains le font qu'une fusion avec d'autres régions ne menace pas l'identité alsacienne et que la réforme territoriale n'enlève à cette identité (2).

Dans le cas contraire, ne faut-il pas saisir l'opportunité qu'offre le débat actuel au sujet d'une institution politique à venir et à obtenir pour l'Alsace pour appeler la France à une régénération de la république fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité mettant notamment fin à la méfiance traditionnelle envers les régions, et à une rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines, permettant en particulier à l'Alsace de mettre en œuvre toutes ses potentialités et de vivre à 360 degrés.

Au lieu de cela vous avez non seulement consenti à la dissolution institutionnelle de l'Alsace, vous ressortez aussi la vieille antienne du repli. Le seul repli que je connaisse est celui du communautarisme. C'est-à-dire celui qui exclut l'altérité et la pluralité. Celui du jacobinisme qui se traduit bien moins par une « francitude » ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que par une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire, de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le repli, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Qui donc est replié, celui qui prône l'ouverture et la pluralité, l'union dans la diversité ou celui qui défend la « mêmété » (toujours pareil) et la « pareillette » (tous pareils) et l'union dans l'uniformité et pour qui le français doit non seulement être la langue commune, mais aussi la langue unique (3) ?

Qui donc est replié, celui qui se revendique de la démocratie dont la finalité doit être la conjugaison de l'un et du divers, de l'universel et du particulier ou celui qui en sautant sur sa chaise, tel un cabri répète république, république, république et qui fait une crispation sur l'homogénéité et la similitude et une complète confusion entre l'État et la nation, la nationalité et la citoyenneté ?

Qui donc est replié, celui qui traduit divisibilité (des pouvoirs) par répartition ou celui pour qui divisibilité signifie désunion ?

Parce que l'on voit plus loin de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel, nous autres Alsaciennes et Alsaciens savons bien qu'un autre développement de la démocratie est possible, un développement qui a pour synonymes proximité, efficacité, subsidiarité.

Il ne devait pas manquer au tableau, que vous accusiez les promoteurs d'une nouvelle institution politique pour l'Alsace de vision identitaire, de combat d'arrière-garde parfois malsain, de relents nauséabonds et que vous agitez aussi le spectre de l'autonomisme et du séparatisme. Que je sache, il n'y a pas d'autonomistes en Pays de Bade ou à Bâle-Campagne et pourtant l'on y dispose des évolutions que je souhaite et que vous devriez souhaiter pour l'Alsace et ... la France.

Camarades on attendrait de vous une argumentation d'une certaine profondeur intellectuelle, en l'occurrence contre une nouvelle institution politique alsacienne. Au lieu de cela « vous agitez le peuple avant de vous en servir ».

En guise de conclusion, je vous propose une citation de mon ami Yves Plasseraud : « *C'est en redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu.* » PK (4)

Notes

1. Mais que sont devenus les anciens de la deuxième gauche, celle de l'imagination au pouvoir, celle des autogestionnaires.
2. Le minimum à venir et à obtenir serait que l'État mette en œuvre un enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace. Mieux encore, que la Région Alsace puisse le faire.
3. Que devient donc la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et l'adoption de la Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale ?
4. Ancien militant du SGEN-CFDT, notamment responsable de sa commission « langues et cultures opprimées », qui a en particulier travaillé les propositions largement reprises par le recteur Deyon dans sa circulaire de 1982, président de l'Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie (ICA).

Panneaux de Région

Pierre KLEIN Président de la **Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass***

Colmar, le 14 septembre 2017

Monsieur le Président Philippe Richert

Président du Conseil régional du Grand Est

1 place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

Panneaux de Région

Monsieur le Président,

Par l'intermédiaire des DNA du 13 septembre courant, nous apprenons la disparition prochaine des panneaux Région Alsace au profit de panneaux Région Grand Est, ce que, vous vous en doutez bien, nous déplorons vivement. Mais force est à la loi.

Nous nous réjouissons de l'adjonction annoncée de panneaux complémentaires, indiquant l'entrée en Alsace, en dialecte d'Alsace. Cependant, nous aurions préféré l'usage du standard.

Ce qui pose problème, c'est le texte qui serait utilisé, à savoir « s' Elsàss ». Première remarque : le « s' », devrait s'écrire « **'s** », l'apostrophe étant devant le s, puisqu'il se substitue au « das ».

Seconde remarque. La version dialectale utilise une graphie avec accent, ce qui ne correspond pas au « Schriftbild » classique allemand. D'Arnold, en passant par les Stoeber, Stoskopf, Nathan Katz, Germain Muller, André Weckmann, et nous en passons et pas des moindres, aucun des grands noms de la littérature dialectale alsacienne n'utilisait une graphie ayant recours aux accents. L'utilisation d'accents contribue à créer une distance par rapport au standard allemand, mais peut-être est-ce l'effet recherché.

Nous déplorons le non-usage prévu du standard au profit du dialecte. À titre indicatif, en Bretagne où la signalisation en langue régionale est bien plus avancée qu'en Alsace, il est fait usage, en la matière, du standard breton et non de l'un des quatre dialectes bretons.

Si néanmoins, la version dialectale doit être retenue, nous souhaitons l'usage d'un « Schriftbild » dépourvu d'accent, ce qui entre autres, en facilitera la lecture par les nombreux usagers germanophones des routes et autoroutes alsaciennes.

La non-utilisation du standard allemand, pourtant forme traditionnelle et historique de l'écrit en Alsace, traduit-elle le trop célèbre complexe alsacien et la peur de passer pour Allemand ?

Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/45 et si un post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même et donc par une certaine schizophrénie alsacienne, le temps de la résilience, n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « Werde wer du bist », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement. L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira. Il revient aussi au pouvoir politique que vous représentez de la dire et de la mettre en œuvre.

Nous rappelons qu'autant au travers des Assises de la langue et de la culture régionales et de la Charte des Collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale, vous avez par votre signature fait reconnaître par la Collectivité que la langue régionale d'Alsace est à double composante, tant standard allemand, qu'allemand dialectal. Cette charte préconise, en particulier, l'« *emploi de la forme traditionnelle et correcte* » de la langue pour les toponymes.

Permettez-nous encore une autre réflexion. Dans un document publié par l'AFP, il nous a été donné de relever des propos tenus par une fonctionnaire de l'OLCA selon lesquels, en substance, l'alsacien pâtirait de l'enseignement de l'allemand en Alsace. L'OLCA fait, par ailleurs, très souvent usage du concept de langue alsacienne, comme on parle de langue corse par exemple. Sans en évoquer d'autres, ces deux constats traduisent-ils la politique officielle de la Région en matière de langue régionale ?

Si la Corse a pris l'option, au départ pour faire reconnaître le corse par la loi Deixonne qui excluait les langues apparentées à des langues d'autres pays, de soustraire le corse d'un tel apparentement, pour dès lors ne plus utiliser que le concept de langue corse, cela ne correspond en rien ni à l'histoire linguistique de l'Alsace ni aux besoins et aux intérêts futurs de cette dernière. À moins de vouloir ériger les dialectes allemands d'Alsace en « langue nationale » d'Alsace et de créer un standard alsacien.

Derrière la standardisation il y a souvent aussi un phénomène de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme. Ainsi beaucoup d'États se sont-ils empressés à l'occasion de leur accession à l'indépendance de se doter d'un standard propre, d'une langue nationale. C'est par exemple le cas du slovaque, une langue slave proche du tchèque, ou plutôt du néerlandais, un standard construit à partir du bas francique. Sommes-nous en Alsace dans une période de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme, pour avoir l'envie ou la nécessité de créer, comme les Corses l'ont fait, un standard, alsacien en l'occurrence, une langue alsacienne.

Et puis, pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les « Sudtiroliens », ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*